



ACCORD DE COOPERATION ET DE VALEURS PARTAGEES 2026

Convention entre les soussignés :

D'une part, Réseau Francophone des Villes Amies des Aînés Siège social : 1 avenue Garibaldi - 21000 DIJON Représentant : Thomas Dubebout, Président du RFVAA	Et d'autre part, OLD UP Siège social : 4 rue Amélie 75007 Paris Représentant : Martine Gruère, Présidente
--	--

Il est préalablement exposé ce qui suit :

L'association OLD'UP, créée en février 2008, s'adresse prioritairement aux personnes vieillissantes, autour de la 2^e étape de la retraite, large tranche de la population des retraités, dont le nombre est en augmentation significative et rapide.

Elle a pour buts de :

- Connaître et faire connaître la place, le rôle, l'aptitude et l'utilité des personnes vieillissantes, qui ont à s'inscrire dans la société, à y jouer un rôle civique et sociétal ;
- Identifier et faire lever les obstacles au maintien de cette génération dans une aire active et intégrée ;

- Affirmer la capacité d'autonomie de cette génération, c'est-à-dire sa capacité à réfléchir pour elle-même, par elle-même, et de décider librement de ses choix de vie. Être acteur de sa vie, autant qu'acteur social, et familial ;

- Travailler à optimiser les relations entre les générations.

Le Réseau Francophone des Villes Amies des Aînés (RFVAA) est une association internationale, sans but lucratif, qui a pour but de développer au niveau francophone le réseau mondial des villes et des communautés amies des aînés de l'Organisation Mondiale de la Santé.

Il s'attache particulièrement à :

- favoriser les échanges d'informations et de bonnes pratiques entre les territoires adhérents afin de confronter des expériences,
- organiser des rencontres régulières, afin de développer de nouveaux liens et de débattre sur tout sujet s'inscrivant dans la démarche définie par l'OMS,
- être force de proposition auprès des pouvoirs publics pour créer les conditions d'une meilleure adaptation des territoires aux aînés,
- informer et conseiller les collectivités désireuses d'entrer dans le réseau francophone *Villes amies des aînés*,
- former les élus et professionnels, en particulier des collectivités locales.
- garantir la progression des territoires sur la démarche Ville Amie des aînés, en particulier par le suivi du LABEL "AMI DES AÎNÉS", par ailleurs récemment adapté pour les villages, les départements et les régions

Dans le cadre de son action, le Réseau Francophone des Villes Amies des Aînés s'associe à d'autres acteurs reconnus afin de parvenir aux objectifs qu'il s'est fixés.

C'est dans ce cadre que les Parties ont décidé de collaborer.

Il est arrêté ce qui suit :

Article 1 : Objet de la convention

L'objectif de la présente convention est de réaffirmer le socle de valeurs communes à l'association OLD UP et au RFVAA qui chacun dans leurs champs respectifs d'activité œuvrent :

- En faveur de l'intérêt général
- Pour la participation citoyenne des habitants seniors

- Pour la mise en place de politiques publiques favorables au renforcement du lien social, à la prévention de l'isolement et à l'accompagnement des publics isolés.
- Pour la construction ou l'adaptation d'un cadre de vie propice au vieillissement actif (accès aux transports, aux soins, aux loisirs et à la culture...) qui encourage les interactions entre habitants **en incluant les aînés** et contribue à prévenir la perte d'autonomie et l'isolement.
- Au développement de partenariats avec tous les acteurs qui s'investissent aux côtés des habitants **en incluant les aînés** pour proposer un parcours de vie plus humain dans l'avancée en âge.

Article 2 : Engagements du RFVAA

Le RFVAA s'engage à :

- Valoriser et préconiser l'action de l'association OLD'UP auprès de ses adhérents et au sein du label RFVAA
- Convier l'Association OLD'UP à des événements du RFVAA
- Proposer des webinaires d'information sur la démarche « Ville Amie des Aînés » aux adhérents et partenaires de OLD UP.

Article 3 : Engagements de OLD'UP

En accord avec nos valeurs communes et **sachant la complémentarité de nos approches et propositions pour les personnes âgées,**

OLD UP s'engage à :

- Valoriser et préconiser auprès de ses partenaires et adhérents la démarche « Ville Amie des Aînés »
- Convier le RFVAA à des événements de OLD'UP
- Favoriser la connaissance de la démarche Ville Amie des Aînés en les invitant à participer à certaines de nos réunions, de nos actions et par des citations dans notre Newsletter bimensuelle et sur notre Site
- Encourager des échanges et la réciprocité dans toutes nos instances
- Proposer selon les sujets d'associer RFVAA à ses travaux d'études et de recherche donnant lieu à des publications

Article 4 : Engagements réciproques

Les signataires s'engagent à développer leurs réseaux mutuels, notamment en informant leurs adhérents de la présente convention et en mentionnant ce rapprochement sur leur site internet respectif.

Les partenaires s'informeront de leurs actions et y seront associés selon les opportunités dans le cadre de leurs manifestations respectives.

Les partenaires s'engagent à se concerter en amont des instances des réseaux auxquels les deux associations sont membres.

Les partenaires mettent en place une adhésion réciproque dans l'association partenaire.

Article 5 : Durée

La présente convention de partenariat prend effet entre les parties au jour de sa signature par OLD'UP et le RFVAA pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction. Il peut y être mis fin après un courrier avec accusé de réception par l'une ou l'autre des parties.

Article 6 : Élection de domicile

Pour l'élection de la présente et de leurs suites, les Parties élisent domicile en leurs sièges respectifs.

Fait le 21 mai 2025 à Paris , en deux exemplaires de 4 pages.

Pour le RFVAA

Thomas Dubeaut

Président

Signature

Kheira Capdepon
Vice-Présidente Déléguée

Pour OLD'UP

Martine Gruère

Présidente

Signature

M. Gruère

